

FLASH INFO :

NOUVEAU POUR LA FILIERE TECHNIQUE LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES TECHNICIENS

L'UFAP UNSa Justice vous informe que les arrêtés relatifs au recrutement des techniciens et leurs avancements de grades ont été publiés au JO le 26 juin 2026

PAR LA VOIE DE CONCOURS

CONDITIONS POUR S'INSCRIRE :

Type de concours	Conditions d'accès
Concours externe	- Être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (ou équivalent) - Être de nationalité française ou ressortissant UE/EEE - Jouir de ses droits civiques, casier compatible, aptitude physique
Concours interne	- Être fonctionnaire ou agent public ou militaire - Justifier de 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours - - Être en position régulière (activité, détachement, congé statutaire)
Troisième concours	- Justifier de 4 ans d'activités professionnelles dans le secteur privé, ou de mandats électifs, ou d'activités associatives à responsabilité. - Ces activités ne doivent pas avoir le statut de fonctionnaire.

EPREUVES ET DÉROULÉ DES CONCOURS :

Épreuve écrite 3h (coef. 1)	Deux parties : - Note opérationnelle sur dossier ≤ 15 pages (gestion de projet, organisation de production/chantier). - QCM sur règles du secteur public (commande publique, MOA, hygiène/sécurité).
Épreuve orale 30 min (coef. 1)	Exposé de 10 min puis question pour évaluer aptitudes, motivation, positionnement professionnel.
Documents préalables à l'oral	- Externe + 3^e concours : fiche individuelle. - Interne : dossier RAEP. Documents non notés mais obligatoires
Spécialités	Choix d'une spécialité à l'inscription, non modifiable après clôture. Classement par spécialité.
Notation admissibilité	Note > ou = 8/20
Notation admission	Moyenne écrit + oral > ou = à 10/20 En cas d'égalité : priorité à la meilleure note à l'oral.

FLASH INFO :

NOUVEAU POUR LA FILIERE TECHNIQUE LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES TECHNICIENS

PAR LA VOIE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

CONDITIONS POUR S'INSCRIRE :

Conditions	Exigence
Statut du candidat	Être adjoint technique du ministère de la Justice
Ancienneté	Justifier de 7 ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année de l'examen pour le corps de technicien 2 ^e grade Justifier de 11 ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année de l'examen pour le corps de technicien 1 ^{re} grade
Position administrative	Être en position régulière : activité, détachement, congé statutaire.

EPREUVE ET DÉROULÉ DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL :

Épreuve écrite 3h (Coef. 1)	- Note opérationnelle sur dossier ≤ 15 pages (gestion de projet, organisation de production/chantier). - QCM sur règles du secteur public : commande publique, maîtrise d'ouvrage, hygiène et sécurité au travail.
Épreuve orale 20 min (Coef. 1)	5 min max d'exposé puis entretien évaluant : aptitudes, réflexion, motivation, positionnement professionnel, adaptation aux missions, reconnaissance de l'expérience.
Dossier RAEP	Obligatoire pour l'oral mais non noté.
Choix de la spécialité	Choix à l'inscription non modifiable après clôture des inscriptions.
Notation – admissibilité	Note > ou = à 8/20
Notation – admission	Moyenne écrit + oral > ou = à 10/20

L'arrêté relatif à la formation d'adaptation pour la filière technique du ministère de la justice a été publié le 15 juin au journal officiel.

La formation d'adaptation à l'emploi des ingénieurs du ministère de la Justice est **obligatoire** pour tout ingénieur nouvellement recruté par concours ou détachement. Pilotée par le Secrétariat général, avec les directions, écoles et partenaires institutionnels, elle a une durée minimale de **8 jours structurée en 2 cycles** (culture ministérielle et encadrement). Elle est complétée par des formations spécifiques selon les directions.